



## Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

### **Recommandations du Représentant spécial et Coordinateur de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains relatives à la nécessité de renforcer la prévention de la traite dans les flux migratoires massifs**

Ces dernières semaines, un nombre sans précédent de personnes cherchant refuge pour échapper au danger sont arrivées dans de nombreux États participants de l'OSCE. Ces personnes, le plus souvent des femmes, des enfants et des personnes âgées ont été contraintes de quitter leur foyer sans préparation ou presque. Elles ont parcouru un itinéraire difficile et périlleux pour parvenir aux frontières occidentales de l'Ukraine qu'elles ont franchies dans l'espoir de trouver aide et sécurité. Face à cette situation, de nombreux gouvernements ont répondu – avec l'appui d'organisations internationales – en prenant dans un premier temps des mesures fortes pour les accueillir et leur offrir un soutien et une assistance en vue de répondre à leurs besoins immédiats.

Comme lors de précédentes crises migratoires, des groupes criminels ou des individus chercheront à mettre à profit les grands mouvements de populations pour exploiter les plus vulnérables dans les pays de transit et de destination. Au cours de leur voyage ou lorsqu'elles arrivent à destination, les personnes cherchant refuge peuvent être exposées à la traite à diverses fins, notamment à des fins d'exploitation sexuelle et par le travail.

Afin d'éviter que la crise humanitaire actuelle ne se transforme en crise dans le domaine de la traite des êtres humains, le Représentant spécial a élaboré les recommandations pratiques ci-après pour soutenir les États participants de l'OSCE qui accueillent des Ukrainiens. La crise humanitaire en étant à ses débuts, **prévenir la traite des êtres humains** en remédiant aux vulnérabilités des personnes cherchant refuge devrait être **une priorité pour tous les acteurs concernés**. Le Bureau du Représentant spécial est prêt à apporter un appui supplémentaire aux États participants de l'OSCE, notamment à travers une assistance technique sur mesure pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de mesures concrètes pour lutter contre la traite des êtres humains (TEH).

#### Mesures préventives et réponses immédiates aux besoins pressants des personnes cherchant refuge

- Pourvoir à l'hébergement et aux besoins immédiats des personnes cherchant refuge, par exemple en matière d'alimentation, d'hygiène, d'habillement, d'accès aux communications mobiles et à l'Internet, ainsi que d'aides financières de court terme, d'une **manière qui prenne le genre en considération, soit adaptée à l'âge et tienne compte des traumatismes**.

- Afin de faciliter la prise de décisions en toute connaissance de cause et de réduire la dépendance à l'égard des sources tierces, **établir des sources d'information centralisées (par exemple un site Web) et des hotlines** qui soient en mesure de fournir des **informations officielles** claires, exhaustives et facilement identifiées comme émanant des autorités nationales. Conseiller les personnes cherchant refuge sur les procédures et les démarches à suivre, notamment en ce qui concerne l'enregistrement, la résidence, la liberté de circulation et l'assistance disponible, dans des langues qu'elles comprennent. **Diffuser les informations aussi largement que possible**, tant en ligne qu'hors ligne, en tenant compte des moyens dont disposent les personnes cherchant refuge pour accéder à ces informations.
- Fournir des **informations sur les possibilités offertes selon les communautés et les pays** afin de permettre aux personnes cherchant refuge de prendre des décisions en toute connaissance de cause au sujet de leur voyage ou de leur séjour ainsi que de répondre aux besoins des communautés d'accueil. Échanger régulièrement des informations et en fournir aux communautés et aux particuliers qui accueillent temporairement des personnes cherchant refuge au sujet des possibilités d'orientation, d'assistance et d'hébergement disponibles.
- Surveiller les plateformes d'échange d'informations (tant en ligne qu'en format papier) pour déceler les **informations trompeuses ou mensongères sur les possibilités d'hébergement et d'emploi afin de prévenir la traite des êtres humains** et la fraude.
- En ce qui concerne l'offre de logement, **parer aux scénarios potentiellement risqués en enregistrant les diverses options d'hébergement** (hébergement chez des parents ou des proches, centres d'accueil ou hébergement offert par des étrangers) et informer en conséquence les personnes cherchant refuge.
- Apporter un soutien psychologique aux adultes et aux enfants, notamment **en engageant des psychologues, des éducateurs et d'autres prestataires de services qualifiés parmi les personnes cherchant refuge elles-mêmes** et en mettant à profit leur compétence professionnelle et leurs connaissances linguistiques.
- **Établir des contacts et un échange régulier avec les communautés ukrainiennes présentes** dans les pays de transit ou de destination afin d'harmoniser les efforts en matière d'assistance et de soutien et de mettre à profit leurs connaissances linguistiques et autres.

#### Mesures législatives et de politique générale pour prévenir et atténuer les vulnérabilités

- Veiller à ce que les lois et réglementations nationales soient mises à jour rapidement de manière à donner des **indications claires et exhaustives** en ce qui concerne l'accès des personnes cherchant refuge à ce qui suit :
  - Informations dans les langues qu'elles comprennent, grâce notamment à un accès sans restriction aux communications mobiles et aux ressources sur Internet ;
  - Titre de séjour temporaire ;
  - Assurance médicale et soins de santé ;
  - Préservation and réunification familiales, y compris la possibilité de s'installer chez des parents ou d'autres proches. Un soutien communautaire est crucial pour prévenir une victimisation, notamment des enfants : en aucune circonstance, les enfants ne devraient être séparés, même temporairement, de leurs parents ou de leur tuteur. Les

États devraient en outre étudier des options pour le dépôt d'une demande d'asile dans les pays de destination plutôt que dans le seul pays de première entrée ;

- Accès au marché du travail et à un emploi rémunéré afin de faciliter la transition après la cessation de l'aide financière ;
- Garde et éducation adaptées à l'âge des enfants ;
- Accès aux services financiers locaux, notamment en offrant des voies permettant d'ouvrir des comptes bancaires en l'absence de forme d'identification biométrique et d'adresse permanente.
- Lors de l'amendement des réglementations nationales, analyser et incorporer les scénarios possibles en ce qui concerne la **disponibilité de documents d'identité** pour les adultes et les enfants cherchant refuge (par exemple, absence de documents d'identité biométriques et non biométriques, actes de naissance, expiration d'autorisations de séjour délivrées antérieurement).
- Répartir les établissements d'accueil à l'intérieur des pays et entre ceux-ci de manière à éviter de surcharger les systèmes d'assistance et de soutien, ce qui peut **créer des vulnérabilités supplémentaires**.
- Établir des procédures claires pour **échanger rapidement des informations sur les personnes cherchant refuge qui sont enregistrées dans les pays de transit et de destination et sur leur lieu de résidence** afin d'éviter que ces personnes, en particulier les enfants, ne disparaissent ainsi que de réduire leur vulnérabilité à la traite des êtres humains.

#### Assistance et soutien à l'intégration pour réduire la vulnérabilité des réfugiés à l'exploitation

- Faciliter l'offre de **cours de langue** aux adultes et aux enfants cherchant refuge dans les pays de destination.
- Établir des procédures pour **valider la compétence professionnelle des personnes cherchant refuge** sur la base des diplômes et des certificats délivrés par des établissements d'enseignement ukrainiens.
- Offrir des **possibilités de formation** aux personnes cherchant refuge afin de les préparer au marché local du travail, compte tenu de leur éducation et de leurs expériences professionnelles, en vue de mettre à profit leurs compétences et leurs connaissances.
- Soutenir **l'embauche et l'intégration des personnes cherchant refuge sur le marché du travail officiel** en :
  - Fournissant des informations claires sur les contrats de travail et les dispositions requises conformément à la législation nationale ;
  - Donnant des orientations point par point sur les procédures à suivre pour signer un contrat de travail et sur les avantages et les autres clauses obligatoires traduites dans les langues comprises par les personnes cherchant refuge ;
  - Recrutant des personnes parlant ukrainien pour aider les centres d'emploi et les autres parties prenantes concernées et offrir des consultations aux personnes cherchant refuge ;
  - Sollicitant les chambres de commerce pour aider à déterminer les entreprises cherchant des employés et promouvoir une liste d'employeurs vérifiés pour les Ukrainiens à la recherche d'un emploi.
- Faire le nécessaire pour assurer une **garde scolaire et préscolaire inclusive et accessible**

pour les enfants cherchant refuge dans les pays de destination afin de faciliter leur accès à l'éducation et de permettre à leurs parents et tuteurs d'exercer un emploi durable.

Renforcer la préparation des mécanismes de lutte contre la TEH pour surveiller les risques de traite des êtres humains et intensifier les réponses si besoin est

- Prendre des mesures immédiates pour **informer les personnes cherchant refuge sur les risques de traite des êtres humains**, notamment en lien avec les offres de transport, d'hébergement et d'emploi « trop belles pour être vraies » le long des routes migratoires ainsi qu'autour des établissements d'accueil et en ligne.
- Améliorer le fonctionnement des **lignes d'assistance téléphonique contre la traite**, notamment dans les langues comprises par les personnes cherchant refuge, et diffuser largement le numéro de ces hotlines par des moyens qui leur sont accessibles, en les encourageant à les contacter au cas où elles auraient des questions ou des soupçons.
- Étant donné que la majorité des Ukrainiens cherchant refuge sont des femmes, des garçons et des filles, **surveiller les lieux connus pour présenter des risques élevés de traite des êtres humains**, notamment ceux qui sont liés à l'offre de services sexuels – y compris en ligne – à la mendicité de rue et aux secteurs informels de l'économie.
- Intensifier les inspections du travail afin d'exercer un **contrôle étatique sur les secteurs commerciaux à hauts risques**, notamment les secteurs des voyages et de l'hôtellerie, du nettoyage, des soins à domicile, du bâtiment, de l'agriculture (récolte), de la transformation de la viande et d'autres industries de transformation connues pour présenter des risques accrus de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et par le travail.
- Les coordonnateurs nationaux, rapporteurs et mécanismes équivalents en matière de lutte contre la traite, les équipes spéciales pluri-institutionnelles, les services de répression, les inspections du travail, les praticiens des soins de santé, les éducateurs, les prestataires de services sociaux, y compris les organisations de la société civile, et les autres acteurs concernés aux niveaux national et local devraient **rester attentifs aux tendances dynamiques** des grands mouvements de population et aux tactiques constamment changeantes des trafiquants, et rapidement **échanger des informations pour ajuster leurs réponses en conséquence**.
- Fournir les **ressources nécessaires** afin d'assurer une prévention et une réponse vigoureuses, au titre de la lutte contre la TEH, pour faire face à l'exploitation dans le cadre des grands mouvements de population, y compris à travers l'assistance et le soutien aux victimes et aux victimes présumées, ainsi que les poursuites et la programmation de la prévention.
- Favoriser la **coopération efficace entre les États participants de l'OSCE** et mieux protéger contre la traite des êtres humains les personnes cherchant refuge, établir d'urgence des contacts directs entre les coordonnateurs nationaux, les rapporteurs et les mécanismes équivalents des pays de transit et de destination afin d'échanger des données et des informations sur les tendances observées ainsi que de coordonner les réponses contre la traite, y compris avec des organisations internationales selon qu'il convient.